



LE VICE PREMIER MINISTRE
CENTRE DE TRANSMISSION DES MESSAGERIES

MESSAGE OFFICIEL

DESTINATAIRE : FROGOU KASAI - CENTRAL

R F I
PRESIREF
PREMIN
MINETAT DECENTRALISATION
MINETAT REL AVEC LE PARLEMENT
AG ANR
DG DGM
CG PNC
SG INTERIEUR
PRESI ASSPRO KASAI CENTRAL

TEXTE ET SIGNATURE

N°25/CAB/VPM/MININTERSEC/OPB/0496/2019 DU 03 09 2019 STOP
VOUS SALUER ET VOUS FAIRE SAVOIR STOP AVOIR RECU VOTRE
MESSAGE N° 01 14 CAB GP KC MKM 135 2019 DU 16 JUILLET
2019 STOP RELATIF RAPPORT D'ENQUETE COMMISSION
PARLEMENTAIRE ASSEMBLEE PROVINCIALE KASAI CENTRAL STOP POUR
EVITER TOUTES ENTRAVES A LA PROCEDURE JUDICIAIRE STOP TOUTES
LES PERSONNES IMPLIQUEES AUDIT RAPPORT STOP MAIRE ET MAIRE
ADJOINT VIRGULE AT ET ATA SONT SUSPENDUES DE LEURS FONCTIONS
STOP STRICTE APPLICATION DE CES MESURES CONSERVATOIRES STOP
SENTIMENTS PATRIOTIQUES FULLSTOP

OLONGO PONGO BASILE

VICE - MININTERSEC

VICE - PREMIER MININTERSEC INTERIMAIRE

Referé au 3086/2019
à l'attention de
M. le Ministre



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU KASAÏ CENTRAL



Le Gouverneur

**ARRETE PROVINCIAL N°01/14/CAB/G.P/K.C/MKM/057 /2019 DU 05
SEPTEMBRE 2019 PORTANT DESIGNATION A TITRE INTERIMAIRE DU
MAIRE ET DU MAIRE ADJOINT DE LA VILLE DE TSHIMBULU DANS LA
PROVINCE DU KASAÏ CENTRAL**

Le Gouverneur de Province,

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo telle que révisée à ce jour par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 spécialement en ses articles 3, 198 et 204 ;

Vu la Loi Organique n°08/016 du 07 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des Entités Territoriales Décentralisées et leur rapport avec l'Etat et les Provinces ;

Vu la Loi n° 08/012 du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatif à la libre administration des Provinces telle que modifiée et complétée par la Loi n°13/008 du 22 janvier 2013, spécialement à son article 28 ;

Vu la Loi n°16/013 du 15 juillet 2016 portant statut des Agents de Carrière des Services Publics de l'Etat ;

Vu l'Ordonnance n°18/012 du 02 février 2018 portant nomination de Maires et Maires Adjointes des Villes de la République Démocratique du Congo ;

Vu l'Ordonnance n°19/044 du 29 avril 2019 portant investiture des Gouverneur et Vice-Gouverneur de la Province du Kasai Central ;

Vu le Décret n°13/021 du 13 juin 2013 conférant le statut de Ville et de Commune à certaines agglomérations de la Province du Kasai Occidental ;

Vu l'Arrêté Provincial n° 01/14/CAB/GP/KC/MKM/025/2019 du 24 mai 2019 portant nomination des Membres du Gouvernement Provincial et du Secrétariat Exécutif du Kasai Central ;

Vu l'Arrêté Provincial n° 01/14/CAB/G.P/K.C/MKM/027/2019 du 27 mai 2019 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement Provincial et modalités pratiques de la répartition des compétences entre Ministres Provinciaux et Membres du Secrétariat Exécutif du Kasai Central.



Considérant les recommandations du rapport de la Commission d'enquête
Parlementaire de l'Assemblée Provinciale du Kasai Central adopté le 14 juin
2019 ;

Vu le Message Officiel n°25/CAB/VPM/MININTERSEC/OPB/0196/2019 du
03 septembre 2019 de Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre,
Ministre de l'Intérieur et Sécurité ;

Considérant la nécessité de redorer et de redynamiser la gouvernance des
Entités Territoriales Décentralisées et de répondre aux aspirations
profondes de la population de la Ville de Tshimbulu ;

Considérant les dossiers personnels des intéressés ;

Vu l'urgence et la nécessité ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Sont désignées et affectées à titre intérimaire aux fonctions en
regard de leurs noms les personnes ci-après :

1. Maire de la Ville de Tshimbulu : **Monsieur Marcel MUTAMBA TUBENZELE**
2. Maire Adjoint de la Ville de Tshimbulu : **Monsieur Célestin TSHIBUABUA BADY**

Article 2 : Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures contraires au
présent Arrêté ;

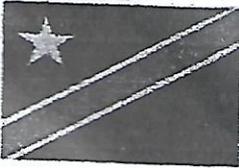
Article 3 : Le Ministre ayant l'Administration du Territoire dans ses attributions
est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à
la date de sa signature.

Fait à Kananga, le 05 SEP 2019

Martin KABUYA MUTAMBA - Kananga.

Tharcisse KABATUSULA MBUYAMBA

Ministre de l'Administration du Territoire, Ordre Public,
Décentralisation, Affaires Coutumières, Coopération
Interprovinciale et Régionale et Relations avec
l'Assemblée Provinciale.



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU KASAI CENTRAL



Le Gouverneur

ARRETE PROVINCIAL - N°01/14/CAB/GP/KC/MKM/054/2019 DU 04 SEPTEMBRE 2019 PORTANT DESIGNATION ET AFFECTATION A TITRE INTERIMAIRE DES ADMINISTRATEURS DE TERRITOIRE ET DES ADMINISTRATEURS DE TERRITOIRE ASSISTANTS DE LA PROVINCE DU KASAI CENTRAL

Le Gouverneur de Province,

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo telle que révisée à ce jour par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011, spécialement en ses articles 3, 198 et 204 ;

Vu la Loi n° 08/012 du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatif à la libre administration des Provinces telle que modifiée et complétée par la Loi n°13/008 du 22 janvier 2013, spécialement à son article 28 ;

Vu la Loi n°16/013 du 15 juillet 2016 portant statut des agents de carrière des services publics de l'Etat ;

Vu la Loi Organique n°08/016 du 07 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des Entités Territoriales Décentralisées et leurs rapports avec l'Etat et les Provinces ;

Vu l'Ordonnance n°18/005 du 20 janvier 2018 portant nomination des Administrateurs de Territoire et des Administrateurs de Territoire Assistants de toutes les Provinces de la République Démocratique du Congo ;

Vu l'Ordonnance n°19/044 du 29 avril 2019 portant investiture des Gouverneur et Vice-Gouverneur de la Province du Kasai Central ;

Vu l'Arrêté Provincial n° 01/14/CAB/GP/KC/MKM/025/2019 du 24 mai 2019 portant nomination des Membres du Gouvernement Provincial et du Secrétariat Exécutif du Kasai Central ;

Vu l'Arrêté Provincial n° 01/14/CAB/GP/KC/MKM/027/2019 du 27 mai 2019 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement Provincial et



modalités pratiques de la répartition des compétences entre les Ministres Provinciaux et Membres du Secrétariat Exécutif du Kasai Central ;

Considérant les Recommandations du Rapport de la Commission d'enquête parlementaire de l'Assemblée Provinciale du Kasai Central adopté le 14 juin 2019 ;

Vu le Message Officiel n°25/CAB/VP/MININTERSEC/OPB/0196/2019 du 03 septembre 2019 de Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur et Sécurité ;

Considérant la vacance à la tête des Administrations de Territoire de la Province du Kasai Central soit pour cause de décès, de désertion, de démission ou de promotion ;

Considérant la nécessité de redorer et de redynamiser la gouvernance des Entités Territoriales Décentralisées et de répondre aux aspirations profondes des populations des Territoires de la Province du Kasai Central ;

Considérant les dossiers personnels des intéressés ;

Vu l'urgence et la nécessité ;

Sur proposition du Ministre ayant l'Administration du Territoire dans ses attributions ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Sont désignées et affectées à titre intérimaire aux fonctions en regard de leurs noms les personnes ci-après :

I. Territoire de DENBA

1. Administrateur de Territoire :

Monsieur Christophe SAKAJI MATONI

2. Administrateur de Territoire Assistant chargé des questions politiques et administratives :

Monsieur Samuel KAYEMBE MUAMBA



3. Administrateur de Territoire Assistant chargé des questions Economiques et Financières :
Monsieur Jean Calvin KAMOMVU MBAWU

II. Territoire de DIBAYA

1. Administrateur de Territoire :
Monsieur Bertin KABONGO LUKUANGA
2. Administrateur de Territoire Assistant chargé des questions politiques et administratives :
Monsieur Joseph TSHIMANGA MUAMBA
3. Administrateur de Territoire Assistant chargé des questions Economiques et Financières :
Monsieur Sylvain TSHISUAKA KAYEMBE

III. Territoire de DIMBELENGE

1. Administrateur de Territoire :
Monsieur Martin MATADI SANGAMINA
2. Administrateur de Territoire Assistant chargé des questions politiques et administratives :
Monsieur Jean Pierre MUPIDIA TSHITENGE
3. Administrateur de Territoire Assistant chargé des questions Economiques et Financières :
Monsieur Jean SAKAJI ASIYA

IV. Territoire de KAZUMBA

1. Administrateur de Territoire :
Monsieur Jean Marie LUSAMBA TSHIBAMBA
2. Administrateur de Territoire Assistant chargé des questions politiques et administratives :
Monsieur Alfred ISAKO BWANGA
3. Administrateur de Territoire Assistant chargé des questions Economiques et Financières :
Monsieur Joachim LUBULA KANATINA

V. Territoire de LUIZA

1. Administrateur de Territoire :
Monsieur François BIDUAYA NDAWU



2. Administrateur de Territoire Assistant chargé des questions politiques et administratives :

Monsieur Willy KABAMBA LUABALA

3. Administrateur de Territoire Assistant chargé des questions Economiques et Financières :

Monsieur Joseph NDEMBA wa NDEMBA

Article 2 : Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures contraires au présent Arrêté :

Article 3 : Le Ministre ayant l'Administration du Territoire dans ses attributions, est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kananga, le 04 SEP 2015

Martin KABUYA MULAMBANI

Tharcisse KABATUSULA MBUYAMBA
Ministre de l'Administration du Territoire, Ordre Public, Décentralisation, Affaires Coutumières, Coopération Interprovinciale et Régionale et Relations avec l'Assemblée Provinciale.

Pour Photocopie Certifiée Conforme à l'Original

Prof. Grégoire NGATAMULUME SHIEBUE
Directeur de Cabinet



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU KASAI CENTRAL



Le Gouverneur

**ARRETE PROVINCIAL N°01/14/CAB/G.P/K.C/MKM/053 /2019 DU 04
SEPTEMBRE 2019 PORTANT DESIGNATION ET AFFECTATION A
TITRE INTERIMAIRE DES BOURGMESTRES ET DES BOURGMESTRES
ADJOINTS DES COMMUNES DE LA VILLE DE KANANGA DANS LA
PROVINCE DU KASAI CENTRAL**

Le Gouverneur de Province,

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo telle que modifiée à ce jour par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement en ses articles 3, 198 et 204 ;

Vu la Loi n° 08/012 du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatif à la libre administration des Provinces telle que modifiée et complétée par la Loi n°13/008 du 22 janvier 2013, spécialement à son article 28 ;

Vu la Loi n°16/013 du 15 juillet 2016 portant statut des Agents de Carrière des Services Publics de l'Etat ;

Vu la Loi organique n°08/016 du 07 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des Entités Territoriales Décentralisées et leur rapport avec l'Etat et les Provinces ;

Vu l'Ordonnance n°08/057 du 24 septembre 2008 portant nomination des Bourgmestres et des Bourgmestres Adjointes des Communes ;

Vu l'Ordonnance n°19/044 du 29 avril 2019 portant investiture des Gouverneur et Vice-Gouverneur de la Province du Kasai Central ;

Vu l'Arrêté Provincial n° 01/14/CAB/GP/KC/MKM/025/2019 du 24 mai 2019 portant nomination des Membres du Gouvernement Provincial et du Secrétariat Exécutif du Kasai Central ;

Vu l'Arrêté Provincial n° 01/14/CAB/G.P/K.C/MKM/027/2019 du 27 mai 2019 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement Provincial et



modalités pratiques de la répartition des compétences entre Ministres Provinciaux et Membres du Secrétariat Exécutif du Kasai Central ;

Considérant les vacances des postes à la tête des Administrations Communales dans la Ville de Kananga pour cause soit de promotion, soit de décès ou de démission ;

Considérant la nécessité de redorer et de redynamiser la gouvernance des Entités Territoriales Décentralisées et de répondre aux aspirations profondes des habitants des Communes de la Ville de Kananga ;

Vu les dossiers personnels des intéressés ;

Vu l'urgence et la nécessité ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Sont désignées et affectées à titre intérimaire aux fonctions en regard de leurs prénoms, nom et post-noms les personnes ci-après :

I. COMMUNE DE KANANGA

1. Bourgmestre
Monsieur Raphael KASONGA BILOLO
2. Bourgmestre Adjoint
Monsieur Pontien KASONGA BETU

II. COMMUNE DE KATOKA

1. Bourgmestre
Madame Marie Thérèse PASUA NZAMBI
2. Bourgmestre Adjoint
Monsieur André KABUPU MUKENDI

III. COMMUNE DE NDESHA

1. Bourgmestre
Monsieur Bruno BUKASA TSHIMOKO
2. Bourgmestre Adjoint
Madame Régine LUKADI WAPA WEBE



IV. COMMUNE DE LUKONGA

1. Bourgmestre
Monsieur Renatus BAKENGE KANKONDE
2. Bourgmestre Adjoint
Monsieur Frédéric KUNYIMA TSHIMANGA

V. COMMUNE DE NGANZA

1. Bourgmestre
Monsieur Simon LUBOYA wa LUBOYA
2. Bourgmestre Adjoint
Madame Madeleine KAMBETA MUKUBAYI

Article 2 : Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures contraires au présent Arrêté ;

Article 3 : Le Ministre ayant l'Administration du Territoire dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kananga, le 04 SEP 2019

Martin KABUYA MULAMBA Kabitanga

Tharcisse KABATUSUILA MBUYAMBA
Ministre de l'Administration du Territoire, Ordre
Public, Décentralisation, Affaires Coutumières,
Coopération Interprovinciale et Régionale et
Relations avec l'Assemblée Provinciale.



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU KASAI CENTRAL



Le Gouverneur

**ARRETE PROVINCIAL N°01/14/CAB/G.P/K.C/MKM/055 /2019 DU 04
SEPTEMBRE 2019 PORTANT DESIGNATION ET AFFECTATION A TITRE
INTERIMAIRE DES CHEFS DE SECTEUR DANS LA PROVINCE DU
KASAI CENTRAL**

Le Gouverneur de Province,

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006 telle que révisée à ce jour par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011, spécialement en ses articles 3, 198 et 204 ;

Vu la Loi n° 08/012 du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des Provinces telle que modifiée et complétée par la Loi n°13/008 du 22 janvier 2013, spécialement à son article 28 ;

Vu la Loi n°16/013 du 15 juillet 2016 portant statut des Agents de Carrière des Services Publics de l'Etat ;

Vu la Loi Organique n°08/016 du 07 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des Entités Territoriales Décentralisées et leurs rapports avec l'Etat et les Provinces ;

Vu l'Ordonnance n°19/044 du 29 avril 2019 portant investiture des Gouverneur et Vice-Gouverneur de la Province du Kasai Central ;

Vu l'Arrêté n°25/CAB/VP/MININTERSEC/0122/2011 du 02 septembre 2011 portant désignation et affectation des Chefs de Secteur de la Province du Kasai Occidental ;

Vu l'Arrêté n°25/CAB/VP/MININTERSEC/0163/2016 du 07 novembre 2016 portant désignation et affectation à titre provisoire des Chefs de Secteur en Territoire de Luiza, Province du Kasai Central ;

Vu l'Arrêté Provincial n° 01/14/CAB/GP/KC/MKM/025/2019 du 24 mai 2019 portant nomination des Membres du Gouvernement Provincial et du Secrétariat Exécutif du Kasai Central



Vu l'Arrêté Provincial n° 01/14/CAB/GP/KC/MKM/027/2019 du 27 mai 2019 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement Provincial et modalités pratiques de la répartition des compétences entre les Ministres Provinciaux et Membres du Secrétariat Exécutif du Kasai Central ;

Vu le Message Officiel n°25/CAB/VPM/MININTERSEC/OPBI/0196/2019 du 03 septembre 2019 de Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur et Sécurité ;

Considérant la vacance à la tête des Administrations des Secteurs de la Province du Kasai Central soit pour cause d'élection, de promotion, de désertion, de décès ou de démission ;

Considérant la nécessité de redorer et de redynamiser la gouvernance des Entités Territoriales Décentralisées et de répondre aux aspirations profondes des populations des Secteurs de la Province du Kasai Central ;

Considérant les dossiers administratifs des intéressés ;

Vu l'urgence et la nécessité ;

Sur proposition du Ministre ayant l'Administration du Territoire dans ses attributions ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Sont désignées et affectées à titre intérimaire aux fonctions en regard de leurs prénoms, noms et post-noms les personnes ci-après :

I. TERRITOIRE DE DEMBA

1. Chef de Secteur de DIOFWA :
Monsieur Michel MISHIBABU MUSUNGAYI
2. Chef de Secteur de LOMBELO :
Monsieur Albert TUELA MUAMBA
3. Chef de Secteur de LUSONGE:
Monsieur Faustin KAZUBU NTUMBA
4. Chef de Secteur de MAMBA :
Monsieur MUNGANGA KAYEMBE
5. Chef de Secteur de TSHIBOTE:
Monsieur Grégoire TSHIMANGA MPINDA



6. Chef de Secteur de TSHIBUNGU:
Monsieur Paulin KALULAMBI MULUMBA
7. Chef de Secteur de MWANZA NGOMA:
Monsieur Grégoire TSHIMANGA BULABULA

II. TERRITOIRE DE DIBAYA

1. Chef de Secteur de DIBANDA :
Monsieur Pierre MUAMBA MUANZA
2. Chef de Secteur de DIBATAYI:
Monsieur KAPINGA KAMBA KABASELE KANOWA
3. Chef de Secteur de KAMUANDU :
Monsieur Raphaël SHIMBI MUKOSAYI
4. Chef de Secteur de KASANGIDI :
Monsieur Sylvain KABOYA NGALAMULUME
5. Chef de Secteur de TSHISHILU :
Monsieur Théophile MULEBA MUTANGA

III. TERRITOIRE DE DIMBELENGE

1. Chef de Secteur de KUNDUYI:
Monsieur Bruno BALANGANAYI NKOSHI
2. Chef de Secteur de LUBI :
Monsieur Emery KALUKENGU TUMONEONA
3. Chef de Secteur de LUBUDI :
Monsieur Georges KABAMUSU TSHIBANGU
4. Chef de Secteur de LUKIBU :
Monsieur Allico MEYI MBAMBI BILONDA
5. Chef de Secteur de MASHALA :
Monsieur Calvin KABATUSUILA MULUMBA

IV. TERRITOIRE DE KAZUMBA

1. Chef de Secteur de KAFUBA:
Monsieur José MUPINGANE TSHIBUNDU
2. Chef de Secteur de KAVULA :
Monsieur Anaclet KABONGO KAYEMBE
3. Chef de Secteur de MATAMBA:
Monsieur MVITA KAMANDA
4. Chef de Secteur de MBOIE :
Monsieur Timothée TSHILENDA MUPANGU



5. Chef de Secteur de MBULUNGU :
Monsieur Thaddée BAKAJIKA BENAKUABO
6. Chef de Secteur de MIAO :
Monsieur NZUZI NTAMBUE
7. Chef de Secteur de MUSUASUA :
Monsieur MUKENDI KATSHIABALA
8. Chef de Secteur de MUTEFU :
Monsieur Moïse KABEYA TSHIKUPELE
9. Chef de Secteur de TSHITADI :
Monsieur Alexis TSHIEPELE MUBABINGE

V. TERRITOIRE DE LUIZA

1. Chef de Secteur de :BAMBAYI
Monsieur Jean KAMUJINGA KABUANGA
2. Chef de Secteur de BUSHIMAIE:
Monsieur Laurent NTUMBA MULELE
3. Chef de Secteur de KABELEKESE:
Monsieur Trudon KAMBUYI BAKASHALA
4. Chef de Secteur de KALUNGA :
Monsieur Valentin MUSOLI MOMA
5. Chef de Secteur de LUETA :
Monsieur Tekas KABUNDA BULENZA
6. Chef de Secteur de LOATSHI :
Monsieur Charles KABANDA NGADI
7. Chef de Secteur de LUSANZA :
Monsieur Joseph IBANDA SAMUNYIKI

Article 2 : Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures contraires au présent Arrêté.

Article 3 : Le Ministre ayant l'Administration du Territoire dans ses attributions, est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kananga, le 04 SEP 2019

Martin KABUYA MULAMBA-Kabilanga.

Tharcisse KABATUSULA MBUYAMBA

Ministre de l'Administration du Territoire, Ordre Public, Décentralisation, Affaires Coutumières, Coopération Interprovinciale et Régionale et Relations avec l'Assemblée Provinciale.



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU KASAÏ CENTRAL



Le Gouverneur

**ARRETE PROVINCIAL N°01/14/CAB/G.P/K.C/MKM/056/2019 DU 04
SEPTEMBRE 2019 PORTANT DESIGNATION ET AFFECTATION A
TITRE INTERIMAIRE DES BOURGMESTRES DE COMMUNE RURALE
DANS LA PROVINCE DU KASAÏ CENTRAL**

Le Gouverneur de Province,

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006 telle que révisée à ce jour par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011, spécialement en ses articles 3, 198 et 204 ;

Vu la Loi Organique n°08/016 du 07 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des Entités Territoriales Décentralisées et leur rapport avec l'Etat et les Provinces ;

Vu la Loi n° 08/012 du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatif à la libre administration des Provinces telle que modifiée et complétée par la Loi n°13/008 du 22 janvier 2013, spécialement à son article 28 ;

Vu la Loi n°16/013 du 15 juillet 2016 portant statut des Agents de Carrière des Services Publics de l'Etat ;

Vu l'Ordonnance n°19/044 du 29 avril 2019 portant investiture des Gouverneur et Vice-Gouverneur de la Province du Kasai Central ;

Vu le Décret n°13/021 du 13 juin 2013 conférant le statut de Ville et de Commune à certaines agglomérations de la Province du Kasai Occidental ;

Vu l'Arrêté Provincial n° 01/14/CAB/GP/KC/MKM/025/2019 du 24 mai 2019 portant nomination des Membres du Gouvernement Provincial et du Secrétariat Exécutif du Kasai Central ;

Vu l'Arrêté Provincial n° 01/14/CABIG.P/K.C/MKM/027/2019 du 27 mai 2019 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement Provincial et modalités pratiques de la répartition des compétences entre Ministres Provinciaux et Membres du Secrétariat Exécutif du Kasai Central



Considérant la vacance à la tête de certaines Communes Rurales de la Province du Kasai Central soit pour cause de promotion, de décès ou de démission ;

Considérant la nécessité de redynamiser la gouvernance des Entités Territoriales Décentralisées et de combler ladite vacance à la tête des Administrations Municipales Rurales ;

Vu les dossiers administratifs des intéressés ;

Vu l'urgence et la nécessité ;

Sur proposition du Ministre ayant l'Administration du Territoire dans ses attributions ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Sont désignées et affectées à titre intérimaire aux fonctions en regard de leurs prénoms, nom et post-noms les personnes ci-après :

I. COMMUNE RURALE DE DEMBA

Bourgmestre :

Monsieur Jean Pierre MATUNGULU NGALAMULUME

II. COMMUNE RURALE DE BENA LEKA

Bourgmestre :

Monsieur Roger NTUMBA MUTOMBO

III. COMMUNE RURALE DE KAZUMBA

Bourgmestre :

Monsieur Jean Bel ILUNGA BUADIA

IV. COMMUNE RURALE DE MATAMBA

Bourgmestre :

Monsieur Justin NTAMBUE TSHIMPUENGELE



V. COMMUNE RURALE DE LUIZA

Bourgmestre :

Monsieur Guillaume SHIDIMILAMBU MUILA

VI. COMMUNE RURALE DE DIMBELENGE

Bourgmestre :

Monsieur Pierre BABATUMANYI BETU

Article 2 : Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures contraires au présent Arrêté.

Article 3 : Le Ministre ayant l'Administration du Territoire dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kananga, le 04 SEP 2010

Martin KABUYA MUYAMBA Kabiteba

Tharcisse KABATUSUILA MBUYAMBA

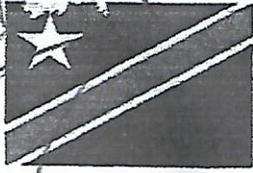
Ministre de l'Administration du Territoire, Ordre Public, Décentralisation, Affaires Coutumières, Coopération Interprovinciale et Régionale et Relations avec l'Assemblée Provinciale.

lolo

Pour Photocopie Certifiée Conforme à l'Original

Prof. Grégoire NGALAMULUME TSHIEBUE

Directeur de Cabinet



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU KASAÏ CENTRAL



Le Gouverneur

**ARRETE PROVINCIAL N°01/14/CAB/G.P/K.C/MKM/052 /2019 DU 04
SEPTEMBRE 2019 PORTANT DESIGNATION A TITRE INTERIMAIRE DU
MAIRE ET DU MAIRE ADJOINT DE LA VILLE DE KANANGA DANS LA
PROVINCE DU KASAÏ CENTRAL**

Le Gouverneur de Province,

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo telle que modifiée à ce jour par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement en ses articles 3, 198 et 204 ;

Vu la Loi n° 08/012 du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatif à la libre administration des Provinces telle que modifiée et complétée par la Loi n°13/008 du 22 janvier 2013, spécialement à son article 28 ;

Vu la Loi n°16/013 du 15 juillet 2016 portant statut des Agents de Carrière des Services Publics de l'Etat ;

Vu la Loi organique n°08/016 du 07 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des Entités Territoriales Décentralisées et leur rapport avec l'Etat et les Provinces ;

Vu l'Ordonnance n°18/012 du 02 février 2018 portant nomination de Maires et Maires Adjointes des Villes de la République Démocratique du Congo ;

Vu l'Ordonnance n°19/044 du 29 avril 2019 portant investiture des Gouverneur et Vice-Gouverneur de la Province du Kasai Central ;

Vu l'Arrêté Provincial n° 01/14/CAB/GP/KC/MKM/025/2019 du 24 mai 2019 portant nomination des Membres du Gouvernement Provincial et du Secrétariat Exécutif du Kasai Central ;

Vu l'Arrêté Provincial n° 01/14/CAB/G.P/K.C/MKM/027/2019 du 27 mai 2019 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement Provincial et modalités pratiques de la répartition des compétences entre Ministres Provinciaux et Membres du Secrétariat Exécutif du Kasai Central



Considérant les recommandations du rapport de la Commission d'enquête
Parlementaire de l'Assemblée Provinciale du Kasai Central adopté le 14 juin
2019 ;

Vu le Message Officiel n°25/CAB/VP/MININTERSEC/OPB/0196/2019 du
03 septembre 2019 de Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre,
Ministre de l'Intérieur et Sécurité ;

Considérant la nécessité de redorer et de redynamiser la gouvernance des
Entités Territoriales Décentralisées et de répondre aux aspirations
profondes des habitants de la Ville de Kananga ;

Considérant les dossiers personnels des intéressés ;

Vu l'urgence et la nécessité ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Sont désignées et affectées à titre intérimaire aux fonctions en
regard de leurs noms les personnes ci-après :

Maire de la Ville de Kananga : **Madame Mamie KAKUBI TSHIKELE**

Maire Adjoint de la Ville de
Kananga : **Monsieur Edouard NTUMBA BUABUA**

Article 2 : Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au
présent Arrêté ;

Article 3 : Le Ministre ayant l'Administration du Territoire dans ses attributions,
est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la
date de sa signature.

Fait à Kananga, le **14 SEP 2019**

Martin KABUYA MULUMBA-Kabumba

Tharcisse KABATUSULA MBUYAMBA

Ministre de l'Administration du Territoire, Ordre Public,
Décentralisation, Affaires Coutumières, Coopération
Interprovinciale et Régionale et Relations avec
l'Assemblée Provinciale.

Pour Photocopie Certifiée Conforme à l'Original

Prof. Grégoire NGAI MULUME TSHIEBUE

Directeur de Cabinet